

RMI, AN IV : ATTENTION AUX DEVIATIONS

En 1988, le candidat Mitterrand dans sa "lettre aux Français" prenait l'engagement d'instaurer une garantie minimale de ressources, ouverte à tous. Le 30 Novembre de la même année le projet de loi instaurant le RMI était voté à l'unanimité à l'Assemblée Nationale. Trois ans plus tard, après la remise du rapport de la Commission Nationale d'Evaluation, le débat reprend sur les bancs de l'Assemblée.

COLLECTIF est allé interroger Jean Michel BELORGEY, actuel Président de la Commission des Affaires Culturelles Familiales et Sociales de l'Assemblée Nationale et ancien rapporteur du projet de loi.

COLLECTIF : Quel est selon vous l'enjeu actuel du débat qui s'ouvre à l'Assemblée Nationale ?

Je pense qu'avant tout la grande difficulté du débat actuel tire son origine des dernières élections. En effet, de nombreux élus, y compris dans les rangs socialistes, ont entendu ces derniers temps des bruits dont ils n'ont pas pondéré l'importance. Ces bruits les inclinent à penser que le RMI, système de double droit à une prestation financière et à une insertion professionnelle ou sociale, n'est pas compris par la population. Qu'il faudrait réinstaurer quelque chose comme une contrepartie sous la forme, par exemple, d'une dette en heures de travail pour chaque bénéficiaire du RMI. Cette idée fait des ravages effroyables. Pourtant, nous savons aujourd'hui, après la publication du rapport sur l'évaluation du RMI, que 85 % des Français sont favorables à la poursuite de la stratégie adoptée en 1988. C'est pourquoi j'ai personnellement fait savoir qu'il était nécessaire que le droit à l'insertion et à la prestation financière continuent tous deux à être honorés en parallèle. Si certaines aides à l'insertion ne sont pas suffisamment efficaces, il faut alors ouvrir d'autres possibilités nouvelles, mais il ne faut en aucune façon se replier sur l'idée de contrepartie.

Déjà, en 1988, lors du vote de la Loi, le débat décisif avait porté sur ce point. Pourtant deux droits coexistent aujourd'hui : celui de vivre (médiocrement) et celui de bénéficier d'une aide à l'insertion. Pour les associations qui militaient

à cette époque pour le RMI, la répudiation du thème de la contrepartie constituait le débat-clé. En effet, le droit ne doit pas être subordonné à une preuve de "bonne volonté" de la part du bénéficiaire, sinon cela ressemble étrangement à la bonne vieille assistance. On n'a pas à demander aux bénéficiaires de prouver leur bonne volonté. Ce n'est que de façon récente que cette idée a de nouveau été introduite, et aujourd'hui deux problèmes se posent : tout d'abord, le droit à une prestation de survie et le droit à bénéficier de la part de la collectivité d'une aide à l'insertion ne doivent pas apparaître comme pesant, l'un sur la collectivité et l'autre sur le bénéficiaire, mais comme pesant tous deux sur la collectivité. Je pense qu'à deux droits pour le bénéficiaire correspondent deux devoirs pour la collectivité.

Le deuxième problème serait de dire que la plupart des bénéficiaires du RMI sont inemployables. Et qu'en conséquence, il n'est pas nécessaire de réellement chercher à les réinsérer. La contradiction c'est que ce sont souvent les mêmes individus qui déclarent bon nombre de bénéficiaires inemployables qui voudraient les voir travailler sans tarder.

COLLECTIF : Ceci ne correspond-il pas au rapport habituel que la société entretient avec ses «oisifs» ?

Oui dans le sens où celle-ci considère toujours que ses «oisifs» le sont en fait plus ou moins volontairement. Ce qui est un paradoxe extraordinaire lorsqu'il y a trois millions de chômeurs et que les évaluations ont parfaitement



démontré que les bénéficiaires du RMI ne sont ni des clochards ni des cossards. C'est pourquoi, il faut, de toutes façons, à mon avis, distinguer parmi l'ensemble des bénéficiaires du RMI, ceux qui ne sont pas demandeurs d'une insertion professionnelle mais d'un rééquilibrage de leur ressources, tout simplement parce qu'ils sont gravement fragilisés par la défaillance des autres systèmes de protection sociale, de ceux qui sont parfaitement employables, pour peu qu'on leur facilite le retour à l'emploi. Cela ne revient pas à dire qu'il y a des gens qui sont inemployables dans l'absolu mais qu'il n'est pas opportun de pousser tout le monde vers l'emploi, notamment ceux qui ne le demandent pas et pour qui, socialement, cela ne se justifie pas. Je pense, par exemple, aux femmes chargées d'enfants, tant qu'il n'existe pas de vraies possibilités d'accueil de ceux-ci, ou aux préretraités de fait qui sont tombés du mauvais côté de la prise en charge ou encore les agriculteurs âgés qui ont un petit lopin de terre. Ceux-là, il faut les laisser tranquilles.

De fait, ce sont trois déviations qui guettent aujourd'hui le RMI. La première est liée à l'obsession de la contrepartie dont j'ai parlé antérieurement, qui veut que les gens travaillent le plus

vite possible même si cela doit amener à une rechute.

La seconde est liée à l'insuffisance des efforts pour insérer alors que des opportunités pourraient se révéler si on les cultivait. La troisième correspond à l'incapacité à nommer des situations où la véritable valeur ajoutée que pourrait apporter l'action collective se situe dans le registre de l'insertion par la santé, le logement, et plus globalement par la satisfaction des besoins à caractère social.

En fin de compte, le rapport aux bénéficiaires du RMI est beaucoup trop souvent paternaliste, culpabilisant, sans que les concours nécessaires soient apportés à tous ceux qui, très largement majoritaires, ne demandent qu'à occuper un emploi.

COLLECTIF: *Si l'on considère, comme vous le faites, qu'il existe une sorte de devoir national d'insertion, comment peut-on faire pour que l'ensemble des acteurs sociaux, et en particulier les entreprises, modifient leurs comportements pour mettre en oeuvre ce droit. En effet, si l'on analyse les stratégies actuelles du patronat, on se rend compte que ce n'est surtout pas ce devoir qui prime.*

En effet, il faudrait que l'on cultive la conscience de ce devoir moral dans le registre de l'incitation financière ou l'incitation à négocier. Comment voulez-vous travailler hors de ces registres dans un système où, de toute façon, l'obligation légale n'est pas crédible ? On le voit bien, par exemple, en ce qui concerne les textes régissant les emplois réservés pour les handicapés. Rendre sensible, inciter par différentes mesures financières ou par l'organisation de confrontations entre partenaires, voilà ce que l'on doit faire. Les incitations financières peuvent certes avoir des effets contreproductifs; elles peuvent contribuer à chasser le bon emploi au profit de l'autre. Mais on n'a rien sans prendre des risques.

COLLECTIF: *Ne pensez-vous pas que le secteur public, sur lequel le gouvernement a un pouvoir, pourrait jouer ce rôle ?*

Je ne le pense pas. Regardez ce qui se passe une fois encore pour les handicapés qui ont des emplois réservés, qui ont passé les concours et qui pourtant ne trouvent pas d'emploi. Cependant certaines entreprises acceptent de jouer le jeu de l'insertion sans qu'elles aient un caractère de mécénat. Mais ces cas ne

sont pas très nombreux. On est confronté à une situation où, à la fois, les gens qui accueillent les bénéficiaires du RMI sont tout de même assez frileux, les décideurs ne sont pas très volontaires, et où les idées que l'on manipule sont encore incroyablement paternalistes et archaïques. C'est pourquoi il est vraiment très dur d'avancer. Mais là où l'on sait faire des choses, créer des micro-climats favorables, ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est que cela marche.

COLLECTIF : *A ce propos, quel bilan tirez-vous des relations qui se sont instaurées entre les différents partenaires du RMI : les travailleurs sociaux, les caisses d'allocations familiales, l'ANPE ?*

Vous savez, les CAF liquident les prestations, ce ne sont pas elles qui font l'insertion. Parmi les comités locaux d'insertion, qui regroupent l'ensemble des acteurs, il y en a qui se sont bien mobilisés sur ce front. Mais trop souvent, ils ont eu une attitude très administrative et contrôluse sans réellement penser à l'insertion. Les travailleurs sociaux quant à eux ne rencontrent pas suffisamment d'interlocuteurs naturellement bien disposés et ils manquent de crédit pour mobiliser les autres. Il nous manque cependant une durée d'expérience suffisante pour situer les responsabilités et voir ce qui marche et ce qui ne marche pas. Mais quand nous aurons des analyses suffisamment précises sur les chaînes d'insertion qui font les cheminements heureux, nous pourrons essayer de les reproduire.

COLLECTIF : *Sur un autre plan, ne trouvez-vous pas qu'avec la multiplication des contrats de travail particuliers tels que ceux destinés aux bénéficiaires du RMI, mais aussi aux jeunes ou aux chômeurs de longue durée, nous ne sommes pas en train de créer un réel dualisme social et professionnel ?*

Il est vrai que les emplois retrouvés sont quasi exclusivement tournés vers l'emploi précaire et que 10% des allocataires du RMI bénéficient en fin de compte d'un emploi durable. Ce phénomène ne constitue cependant pas à mes yeux une cause inévitable de dualisme.

QUESTIONS AU-DELÀ DU RMI.

Si le RMI représente un «filet de sécurité» non négligeable, il ne saurait masquer les problèmes graves auxquels il est censé répondre et qui mériteraient également d'autres réponses plus radicales.

Les moins de 26 ans à qui Martine Aubry a supprimé l'allocation d'insertion pour les rendre «plus actifs» dans leur recherche d'emplois (!), et à qui il ne reste que les galères des précarités en tout genre.

Les soit disant «non employables» victimes de l'acharnement sélectif des employeurs, de leur politique systématique de surqualification (faut-il vraiment avoir le Bac pour être caissière dans une grande surface ?). A ce jeu là, ce sont bien sûr les moins diplômés, les moins formés qui sont exclus, alors même que le volume d'emplois non qualifiés progresse.

La pauvreté est ainsi l'aboutissement de la double dynamique de précarisation et de fragilisation que la société accepte maintenant comme un «état de fait», peut-être même comme «un mal nécessaire», que les entreprises produisent sinon recherchent au cours de la rentabilisation de l'appareil productif.

Vouloir vraiment l'insertion aussi bien professionnelle que sociale de tous et toutes, cela supposerait de s'attaquer sérieusement, avec détermination au coût des logements et donc à la spéculation immobilière, à la politique de formation initiale et continue, aux stratégies de «modernisation» du patronat. On pourrait par exemple réfléchir aux coûts sociaux portés par des choix technologiques après tout contestables, à cette conception qui veut que l'emploi est un «solde» une fois combinés tous les autres facteurs économiques.

Et pourquoi l'emploi durable et de qualité ne serait-il pas un postulat ? Utopie ?

Bien sûr, il faudrait aussi s'attaquer à la durée du travail pour réduire drastiquement le recours aux heures supplémentaires, pour rendre la précarité tellement plus chère qu'il soit dissuasif d'y recourir, pour enfin travailler moins et tous.

Voilà quelques unes des questions qui se posent au-delà de l'existence du RMI à celles et ceux qui n'ont pas fait leur deuil d'un droit à exister pleinement pour chacune et chacun.

Le dualisme, c'est l'acceptation sur une longue période d'une distinction entre ceux qui sont considérés capables de participer à l'activité productrice, et ceux qui sont mis de côté. La multiplication

des contrats précaires peut aussi, vous avez raison de le souligner, être à plus d'un égard critiquable, notamment en terme d'inégalité entre générations, mais elle consiste avant tout à gérer la pénu-



rie. On en vient en effet à considérer aujourd'hui comme quasiment normal qu'une épreuve d'attente soit imposée aux jeunes, sauf aux très performants qui ont leurs circuits à eux, afin qu'ils ne viennent pas télescoper les plus anciens qui sont déjà sur le marché du travail. C'est une forme implicite de gestion de la concurrence entre générations. Cela tient à ce qu'on regarde comme quasiment inévitable de ne pouvoir mettre tout le monde au travail en même temps, et que du coup, les derniers venus sont condamnés à faire antichambre. Ce n'est peut-être pas brillant mais ce n'est pas cela le dualisme. Le vrai dualisme commence quand les gens sont, leur vie durant, obligés de stagner sur le second "segment" du marché du travail, ou pire, complètement en dehors de lui.

COLLECTIF: Ne sommes-nous pas dans un cas flagrant d'emploi de substitution où l'on joue directement à la baisse le coût du facteur travail ?

En effet, on peut se poser la question de savoir si l'on ne chasse pas le bon emploi au profit du moins bon, ou si, tout en imposant aux jeunes ou aux chômeurs de longue durée des sacrifi-

ces contestables, l'on réussit tout de même à créer des possibilités d'emploi qui autrement n'existeraient pas. Personnellement, je ne suis pas convaincu de la proportion dans laquelle on peut trancher. Il y a certainement des deux. Des gens qui, de toutes façons, auraient été employés et auxquels on impose une austérité salariale qu'ils ne méritaient pas, et d'autres qui n'auraient pas été employés sans cela. Cela dépend en particulier des équilibres régionaux. Dans certaines régions très défavorisées où les entreprises sont vraiment au plus bas, la petite différence crée l'emploi.

COLLECTIF: Par rapport aux jeunes toujours, comment analysez-vous leur exclusion du RMI et tout dernièrement de l'allocation d'insertion ?

Je pense que l'on devrait trouver un point d'équilibre. Pour moi, il n'est pas politiquement possible d'afficher l'admission des jeunes au RMI. De plus, je pense que cela serait démoralisant pour eux-mêmes et culpabilisant pour la société. En revanche, on devrait faire prévaloir l'idée que toute personne qui n'a pas à sa disposition un véritable

dispositif d'insertion devrait avoir droit à une allocation d'attente qui ne serait pas le RMI, mais qui l'arracherait à la condition de mendiant. Cette position peut paraître à certains mi-chèvre mi-chou, mais à d'autres, elle apparaît déjà très extrémiste. Les jeunes ne peuvent être les otages des lacunes et des hésitations de la politique éducative et de la politique de l'emploi, et réduits à solliciter des secours quand leurs démarches d'insertion n'aboutissent pas.

COLLECTIF: Et en ce qui concerne le niveau du RMI ?

Même si celui-ci est très bas, la question de sa concurrence avec le SMIC m'apparaît effectivement posée. Dès lors que je me désolidarise des partisans de la contrepartie, il faut bien que je reconnaisse la réalité des dangers liés au télescopage du SMIC et du RMI. C'est pourquoi, je crois que si on relève le niveau du RMI, ce à quoi je suis bien sûr favorable, il faut le faire sans effet d'affichage trop important. Je crois, de fait, que le niveau monétaire du RMI est trop bas, mais que l'acceptabilité sociale de son relèvement est faible. Reste que c'est un revenu différentiel et variable selon le nombre de membres du ménage, et qu'il existe de ce fait certaines marges de manoeuvre. Par exemple, on pourrait envisager de relever les aides pour les deuxième et troisième enfants et supprimer le forfait logement dans le calcul du RMI. Il y a des formes d'équités qu'il faut faire prévaloir, sans pour autant le crier sur tous les toits, même si cela ne relevait que légèrement le niveau du RMI. Quoi qu'il en soit, l'heure n'est pas venue, à mes yeux, de troquer le RMI contre une allocation universelle qui, serait-elle un instrument utile de partage du travail, serait bien difficile à financer, à gérer et à faire accepter par l'opinion.

**Propos recueillis par
Noël Daucé
et Didier Gélot**



Chômage et pénurie de main d'œuvre

Depuis quelques années, la France connaît un apparent paradoxe: alors que le nombre de sans-emploi continue de progresser vers des sommets jusque là inconnus, près de la moitié des patrons déclarent éprouver de sérieuses difficultés de recrutement.

Au café du commerce et quelquefois... dans les salons ministériels, on vous expliquera pêle-mêle que les demandeurs d'emploi ne sont pas vraiment motivés pour travailler, que l'Education Nationale est incapable de former les jeunes aux savoir-faire requis par les entreprises, que l'on ne peut vraiment pas compter sur l'ANPE pour insérer les chômeurs.

Ces propos s'appuieront généralement sur des exemples entendus mille fois mais laisseront soigneusement dans l'ombre les effets néfastes des politiques patronales de recrutement et de gestion du personnel. Il est vrai que l'expression même de «pénurie de main d'oeuvre» conduit à exonérer les entreprises de toute responsabilité. Pourtant, comme nous le verrons, loin s'en faut!

Tout d'abord, - et contrairement à ce que laissent croire les fausses évidences mentionnées précédemment - ces difficultés de recrutement ne concernent pas l'ensemble des emplois mais essentiellement ceux du secteur industriel (ainsi que le bâtiment). Plus précisément, ceux - comme tourneurs, fraiseurs, chaudronniers, soudeurs, ...- pour lesquels l'appareil éducatif s'est plié aux exigences à court terme du patronat en restreignant de façon significative l'offre de formation au profit de spécialités de plus haut niveau (automatisme, maintenance).

Or dans un laps de temps très court, à la fin des années 80, la conjoncture s'est inversée permettant pour la première fois depuis 1974 des créations d'emplois dans l'industrie. Changeant de cap à 180°, les entreprises se sont ainsi mises à rechercher des qualifications traditionnelles. C'est avec insistance que les patrons réclament des jeunes avec le niveau CAP/BEP après avoir considéré que ces diplômes étaient condamnés par les évolutions économiques et technologiques.

Une fois de plus, se vérifie le caractère illusoire et nocif du strict ajustement de la formation professionnelle initiale aux besoins à court terme du patronat. Ces vives tensions sont renforcées par l'image de marque déplorable de ces secteurs. Leurs restructurations et les licenciements massifs des années 80 ont créé un tel traumatisme que la plupart des jeunes renâclent à s'orienter et à rechercher un emploi dans ces filières. Le patronat commence d'ailleurs à s'inquiéter de «ce juste retour de l'histoire» et entame des campagnes médiatiques visant à redorer un blason bien terni. C'est notamment le cas de l'UIMM (Union des Industries Métallurgiques et Minières) qui, avec son slogan «L'industrie française agit, Bravo l'industrie»(sic), cherche à sensibiliser les jeunes aux métiers de l'industrie.

Mais, par-delà ce déficit de qualification dans certaines filières, les tensions résultent fondamentalement de la gestion de main d'oeuvre pratiquée par certains secteurs patronaux. Cette «pénurie» relative de salariés qualifiés n'a aucunement conduit les entreprises à limiter leurs exigences souvent exorbitantes. Ainsi les véritables facteurs de dysfonctionnement conduisant à des offres d'emploi non satisfaites semblent résider dans la surqualification exigée pour des emplois non qualifiés, dans les salaires dérisoires proposés à de bons professionnels (P3), dans les conditions de travail éprouvantes, le manque de perspective professionnelle ainsi que l'incapacité fréquente des entreprises à pourvoir les postes par promotion interne¹.

Voilà qui relativise la sempiternelle ritournelle sur le manque de mobilité des salariés. En fait, à y regarder de plus près, le maintien d'un taux de chômage élevé associé à une pénurie de main d'oeuvre, loin de constituer un paradoxe, révèle les deux faces d'une même médaille: une gestion rétrograde de la main d'oeuvre privilégiant encore trop souvent une flexibilité externe des salariés.

M. CAURAT

1. E. HENRY, V. MERLE et N. WEIL: «Difficultés de recrutement et gestion locale de l'emploi», *Travail et Emploi*, n°49, 1991

EUROPE ET CONTRAINTE EXTERIEURE

La contrainte extérieure est le principal argument invoqué pour expliquer l'impossibilité de mener à l'échelle d'un pays comme la France une politique économique visant à créer plus d'emplois. En 1981-82, la relance était ainsi venue se briser sur les effets de cette contrainte et le gouvernement de gauche s'était alors tourné vers la rigueur. Une double question se pose aujourd'hui : cette fameuse contrainte extérieure est-elle plus ou moins forte qu'il y a dix ans ? L'unification européenne en modifie-t-elle la portée ?

LE MÉCANISME de base de ce que l'on appelle contrainte extérieure est simple: si un pays enclenche une relance économique trop rapide, son solde commercial se détériore, sa monnaie est menacée, et il doit donner un coup de frein d'autant plus brutal à la croissance.

La contrainte extérieure en France

Dans le cas français, cette contrainte renvoie à des faiblesses structurelles bien connues : une orientation géographique défavorable des échanges, avec un poids trop important du Tiers-Monde (les anciennes colonies) dans les débouchés ; une spécialisation industrielle trop diffuse, avec un nombre réduit de points forts, et une présence insuffisante sur les biens d'équipement et les produits à haute technologie. Sur chacun de ces points, des évolutions ont pu être enregistrées, mais, globalement, la politique d'austérité n'a pas desserré la contrainte extérieure. On a pu le constater au moment de la reprise de 1988 à 1990 : le déficit industriel s'est aussitôt creusé en raison d'une forte croissance de l'investissement qui a entraîné automatiquement une augmentation des importations. A l'exportation, l'industrie française s'est stabilisée mais à un niveau de part de marché inférieur à ce qu'il était au début des années 80. En sens inverse, les bons résultats actuels du commerce extérieur sont tout simplement le reflet du très net ralentissement de l'activité économique française.

L'ajustement de l'industrie française durant les années 80 a reposé essentiellement sur la pression exercée sur les coûts salariaux : blocage du pouvoir d'achat et licenciements. Cette politique s'est accompagnée jusqu'en 1987 d'une stagnation de la production industrielle qui a favorisé la pénétration des importations et de l'investissement étranger, et rendu difficile le redéploiement vers des activités à fort contenu technologique, de même que la requalification du travail.

Les effets de l'internationalisation du capital

Au cours des années 80, le capitalisme français a connu d'importantes restructurations. Si l'on devait en un mot résumer la situation dans l'industrie, il faudrait opposer **les succès enregistrés par les grands groupes et la fragilité persistante du tissu industriel français**. Ce paradoxe se résout aisément si l'on remarque que la politique des principaux groupes a été orientée principalement vers la conquête de marchés extérieurs.

Si l'on considère en effet les 50 plus grandes entreprises françaises, qui réalisent à elles seules 40 % des exportations, on s'aperçoit que la part de la production exportée a baissé, passant de 33 % en 1985 à 25 % en 1990. Mais dans le même temps la production délocalisée s'est accrue : des groupes comme Michelin, Air Liquide, Atochem, Péchiney, CGE, Rhône-Poulenc, Thom-



son réalisent près ou plus de la moitié de leur production à l'étranger. On peut rappeler l'exemple fameux de Renault, devenu le deuxième importateur français d'automobiles derrière Volkswagen. Cette évolution est le résultat d'une progression de l'investissement international beaucoup plus rapide que sur le marché intérieur : 115 milliards en 1989 investis à l'étranger, six fois plus qu'en 1984. Ce phénomène joue d'ailleurs dans l'autre sens, puisque 27 % de l'industrie française est contrôlé par des capitaux étrangers.

Ce mouvement d'intégration débouche alors sur une nouvelle conception de la contrainte extérieure. Le schéma traditionnel assimilant espace national et entreprises nationales est largement dépassé. La compétitivité d'un pays, autrement dit sa capacité à maîtriser la contrainte extérieure, dépend de façon moins étroite des performances de ses propres entreprises. Réciproquement, les préoccupations des entreprises mondialisées ont de moins en moins de raison de coïncider avec celles des Etats dont elles sont originaires. Pour un grand

groupe français, sa contribution au solde du commerce extérieur ne constitue pas en soi un objectif : c'est au contraire la progression de son chiffre d'affaires mondial qui importe avant tout.

L'un des corollaires de ce mouvement de mondialisation est la dilution des lieux de décision : en particulier la manière nouvelle dont se combinent le pouvoir politique exercé par l'Etat-nation et le pouvoir économique qui revient aux grands groupes transnationaux conduit en soi à une perte de substance des institutions démocratiques. C'est une réalité parfaitement objective qui renvoie tout simplement au fait que les structures économiques chevauchent les frontières. On ne peut donc plus concevoir d'alternatives à des politiques économiques qui ne prendraient pas en compte cette dimension.

Que change la construction européenne?

Il faut pouvoir analyser l'Europe telle qu'elle se fait sans se laisser enfermer dans le piège du tout ou rien. Ce serait d'autant plus absurde de la part de syndicalistes qu'à l'intérieur même du patronat s'est ouvert un débat sur la nature de la construction européenne. Dans la logique de l'Acte Unique, d'inspiration fortement libérale, l'Europe est avant tout un marché libre, ouvert, et donc ouvert à l'extérieur. Une partie du patronat - Calvet pour Peugeot et Gomez pour Thomson - adhère au contraire à une conception protectionniste, arguant de la concurrence déloyale du Japon ou de la nécessité de protéger une industrie électronique européenne encore fragile. Ce débat recoupe en partie celui qui porte sur les contours exacts de la communauté européenne, qu'il s'agisse de candidats potentiels riches comme la Suisse ou pauvres comme la Pologne et la Turquie.

Les accords de Maastricht ne disent rien sur tous ces aspects car ils portent principalement sur les modalités de l'union monétaire. L'un des traits essentiels de cette unification-là est par conséquent de ne pas desserrer la contrainte extérieure. La mise en place d'un

espace européen devrait à première vue permettre de reporter la gestion de l'équilibre commercial au niveau des frontières élargies de ce nouvel ensemble, que ce dernier soit ouvert largement ou non. C'est ce qui se passe par exemple à l'intérieur des Etats-Unis : le Colorado n'est pas obligé d'équilibrer son commerce avec le reste du monde. Si contrainte extérieure il y a, elle correspond aux frontières des Etats-Unis. Or l'Europe - même avec une monnaie unique - fonctionnera selon des principes différents et l'analogie entre la future Banque Centrale européenne et Banque Fédérale américaine est à cet égard tout-à-fait trompeuse. Chacun des pays continuera à surveiller l'équilibre de ses échanges avec le reste du monde, qu'il s'agisse de partenaires européens ou non. Loin d'être déplacée à un niveau supérieur, et donc relâchée, puisque la CEE est globalement proche de l'équilibre, la contrainte extérieure va au contraire se renforcer. Quand un pays dérapera du côté du commerce extérieur, il n'aura comme seule ressource que de freiner sa croissance pour rétablir la situation, alors qu'un espace économique vraiment unifié permettrait de tolérer, et même encouragerait des rythmes de croissance diversifiés. Le mode de régulation instauré par Maastricht tendra donc à figer les taux de chômage européens au niveau élevé d'aujourd'hui faute de se donner les moyens d'une authentique relance européenne.

Comment faire ?

Cette analyse montre que le syndicalisme européen doit se creuser une voie étroite entre deux écueils symétriques : accepter la logique économique de Maastricht, en se résignant à l'euro-chômage, ou refuser la construction européenne, en se repliant sur une dimension nationale qui ne correspond plus à la structuration actuelle des appareils productifs. Il faut donc réfléchir sur un modèle européen permettant de s'attaquer au chômage tout en assurant un contenu social positif. La question est donc : comment créer des emplois, garantir le pouvoir d'achat et répartir plus justement le revenu sans tomber sous le poids des contraintes, et notam-

ment les difficultés externes ?

Il ne s'agit pas ici d'explicitier plus en détail les contours d'un tel projet mais de discuter les réponses possibles aux cinq objections majeures qui lui sont généralement adressées, et que l'on peut ainsi résumer :

1/ la fuite des capitaux sera la réponse inévitable à toute politique visant à modifier significativement la répartition des revenus de manière à rendre solvables les besoins sociaux qui ne le sont pas actuellement ;

2/ toute relance crée un surcroît d'importations et creuse le déficit extérieur ;

3/ les créations d'emplois et/ou la réduction de la durée du travail vont pousser les coûts salariaux à la hausse. Cette perte de compétitivité va décourager les exportations et favoriser les importations ;

4/ la hausse des salaires va créer de l'inflation et donc peser sur le cours de la monnaie ;

5/ la hausse des salaires va réduire les profits et donc décourager l'investissement.

Toutes ces objections sont réelles et renvoient à des expériences concrètes, celle des relances de 1975-76 et de 1981-82. Il n'y a donc encore une fois pas de réponse-miracle, mais seulement une problématique visant à montrer que sur chacun de ces aspects il faut déplacer à l'échelle européenne les réponses à apporter par le mouvement ouvrier. On doit d'ailleurs opérer plusieurs distinctions : certaines réponses sont des parades à court terme, mais les vraies solutions jouent sur plus long terme. Certaines décisions de politique économique sont des moyens auxquels il faut recourir non par principe, mais en fonction des obstacles rencontrés.

Des réponses structurelles

Les réponses aux objections énoncées pourraient tourner autour des arguments suivants. A l'objection "pour investir, il faut du profit" on peut répondre en soulignant pour commencer que l'on ne saurait s'en remettre à la logique de la rentabilité privée pour fonder une croissance riche en emplois. Il faut donc

déconnecter l'investissement du profit, ou encore raccourcir le circuit qui conduit du surplus disponible à l'investissement. Aujourd'hui la part des profits distribuée sous forme de revenus du capital est gonflée par des taux d'intérêt trop élevés : il convient donc de les ramener à un niveau raisonnable.

La valeur ajoutée des sociétés françaises s'est élevée en 1990 à 3530 milliards, qui se sont ainsi répartis : 2144 milliards de masse salariale, 232 d'impôts et 1154 d'excédent brut d'exploitation (EBE). Mais sur cet excédent, 582 milliards partent en intérêts et dividendes. D'où l'ordre de grandeur suivant : **une hausse de 10 % de la masse salariale est compensée par une baisse d'un tiers des intérêts et dividendes, qui peut être obtenue en ramenant le taux d'intérêt de 10 à 6,5 %**. On peut de cette manière neutraliser le transfert salarial.

Le secteur public (entreprises nationalisées, banques et collectivités locales) doit être mis à contribution, y compris par la création d'entreprises publiques visant à la satisfaction des besoins de masse dans des secteurs à technologie moyenne et avancée. Bref, il s'agit de socialiser l'investissement, c'est-à-dire d'assurer une maîtrise de la société sur les décisions portant sur l'affectation de ses ressources.

"Les salaires font-ils forcément de l'inflation ?" Cela n'a rien d'automatique et renvoie à la question précédente : si l'on réussit à imposer au système de fonctionner autrement que pour le profit, les entreprises doivent alors apprendre à vivre avec moins de marge. Une modification du partage des revenus ne doit pas déboucher sur une hausse des prix cherchant à revenir au partage antérieur, d'autant plus que cette hausse de la part relative des salaires peut être compensée par la baisse des charges financières et ensuite par les progrès de la productivité.

Si la hausse des salaires n'est pas immédiatement répercutée sur les prix, l'objection n°3 devrait être sans objet. Les raisons de la compétitivité moyenne

de l'industrie européenne prise dans son ensemble, sont plutôt à trouver ailleurs, notamment du côté de la qualité des produits. A moyen terme, la réorganisation du travail, l'investissement et l'effort de qualification doivent accompagner en la compensant la hausse des salaires.

Comment répondre à l'objection n°2 qui évoque la menace d'une croissance trop rapide des importations ? Cet argument tombe assez à plat dans le cas européen, puisque la communauté tend à l'auto-suffisance, et on voit bien sur cet exemple l'avantage qu'il peut y avoir à déplacer la problématique au niveau européen. A moyen terme, la réponse passe aussi par une restructuration de l'appareil productif européen face à la concurrence japonaise ou américaine, mais elle renvoie sur le fond à la capacité à produire d'autres types de biens, plus durables, plus modulables, etc... permettant, en somme, de déplacer le terrain de la concurrence. Dans le cas français, un peu de durcissement du tissu industriel peut être assez facilement obtenu, en privilégiant des restructurations associant des partenaires européens. Les trous des importations françaises s'expliquent souvent par les aléas des décisions d'investissement plus que par une quelconque logique industrielle.

Quant au risque de fuites de capitaux son impact devrait être progressivement contrôlé par la socialisation de l'investissement, par l'écritage des taux d'intérêt, le recyclage du profit d'entreprise, et l'utilisation du secteur public.

Des mesures immédiates

Cet exemple de la fuite des capitaux montre qu'il n'est pas toujours possible de «donner du temps au temps» et d'attendre que soient mises en place les réponses structurelles de long terme. Des mesures immédiates doivent être prises, qui ne constituent pas en soi les objectifs d'une politique économique alternative, et ne doivent donc être envisagées que comme des moyens préventifs ou curatifs.

Ainsi, des dispositifs de contrôle

des changes deviennent un outil indispensable à court terme. De la même façon, des mesures de contrôle des prix pourront être prises afin d'empêcher les dérapages inflationnistes, par exemple sous forme d'une fiscalité accrue, chaque fois qu'une norme de hausse des prix est dépassée.

La contrainte extérieure proprement dite prend la forme d'un risque de dérapage du commerce extérieur en cas de relance trop forte. Ce risque doit être géré : il faut commencer par une relance en partie pré-affectée, c'est-à-dire où le revenu distribué sera forcément dépensé dans des secteurs faisant peu appel aux importations, par exemple les équipements collectifs et le logement. Le second élément de réponse réside dans une certaine dose de protectionnisme, conçue comme provisoire, vis-à-vis de biens facilement substituables, pour lesquels une production nationale existe déjà.

Dans le cas de la France, la compétitivité-prix pourrait être préservée par une dévaluation d'environ 10 %, bien adaptée à sa spécialisation industrielle. Une renégociation dans le cadre du SME est envisageable. Le contrôle des prix et la mise en place de banques nationales et régionales d'investissement complètent le dispositif de mesures immédiates.

Repli sur l'hexagone ?

Comme la mise en oeuvre d'un tel programme a peu de chance d'être engagée simultanément dans tous les pays, il existe toujours le risque de retomber dans l'ornière du «produisons français» ou de proposer une pure et simple fermeture des frontières. Il convient donc de bien préciser le cadre dans lequel nous nous situons : il s'agit d'esquisser un projet de transformation sociale qui commence dans un pays (la France en l'occurrence) et qui tourne le dos aux options libérales de l'Europe telle qu'elle est en train de se construire, mais qui a pour vocation ultime de se réaliser au niveau européen. Il n'y a plus en effet de possibilité aujourd'hui de réforme d'une quelconque ampleur qui s'en tienne à un cadre strictement nation-

nal. C'est d'ailleurs cette difficulté nouvelle qui explique en partie la perte de substance du mouvement syndical en Europe.

Les enjeux sont européens. Mais ce fait incontestable ne supprime pas l'existence des logiques nationales. C'est pourquoi toute perspective d'avancée sociale se heurte à cette contradiction : d'un côté, il est nécessaire de la protéger d'un environnement hostile qui résiste forcément, l'exemple typique étant ici celui de la fuite des capitaux qui rend nécessaire des mesures de contrôle. Mais, d'un autre côté, la réussite durable d'une telle expérience dépend de sa capacité à «contaminer» le reste de l'Europe, ce qui, encore une fois demande du temps. Cette situation débouche sur ce que l'on pourrait appeler le **paradoxe européen** : si l'on vise à moyen terme une société plus juste à l'échelle européenne, le pays qui commence le premier devra dans un premier temps se couper de l'Europe telle qu'elle est, à moins d'attendre que l'Europe soit achevée pour envisager de la transformer, ce qui est un peu illusoire. Il faut donc tout faire pour organiser le basculement du processus d'unification : pour l'instant, le cadre européen sert surtout de levier permettant de démultiplier l'impact des offensives libérales menées dans chaque pays contre les acquis sociaux. Il s'agit de le transformer en instrument de diffusion et d'extension des avancées obtenues dans un seul pays : tel est le défi auquel se trouve confronté aujourd'hui l'ensemble du mouvement syndical en Europe.

Julien DELARUE



Le Syndicalisme en Europe, Michel LAUNAY, Imprimerie nationale éditions, coll. *Notre Siècle*, déc. 1990, 504 pages, 190F.

Cet ouvrage aurait mérité que nous en rendions compte plus tôt !

Préparé par Michel Launay avant que la maladie ne suspende cet énorme travail, le livre a été achevé par René Mouriaux, qui en a rédigé la conclusion. Dès son introduction, présentant «trois aires» et une «typologie syndicale» (allemand, britannique, français) Michel Launay fournit un tableau des syndicats et des taux de syndicalisation, à l'extrême fin du XIX^{ème} siècle, dans quatorze pays (p.35). Suivant attentivement les forces réelles, il examine les évolutions des modèles, sans les figer, depuis 1900.

La première partie (p.38-169), «Crise dans la révolution (1900-1914)» montre le développement économique, auquel se confrontent doctrines et projets. Un «pan-syndicalisme», puissant en Grande-Bretagne ou en France, se trouve écartelé : «lorsque la législation fait des progrès, le combat se décompose en luttes sectorielles». «Ce n'est pas en France, ni en Allemagne, ni en Grande-Bretagne, que la révolution prolétarienne éclatera mais dans la Russie tsariste, c'est-à-dire dans le pays où le schéma de l'évolution syndicale correspond le moins bien aux différents modèles incarnés par les trois pays majeurs» (p. 117).

La seconde partie (p. 171-330) observe «Le syndicalisme européen d'une guerre à l'autre (1914-1945)» : «les effets du conflit sur le mouvement syndical» souligne les contradictions dues aux gouvernements d'union nationale, puis Michel Launay consacre un gros chapitre à «L'effet Octobre» (p. 191-247). Ce partage du mouvement ouvrier entre deux courants adverses, voire ennemis, est analysé dans une dizaine de pays, «de la croissance à la crise économique (1924-1939)». En France, l'étude vérifie ce que résumait déjà Georges Lefranc : «des révolutionnaires sans révolution et des réformistes sans réformes». En Allemagne, le syndicalisme, divisé entre socialistes («syndicats libres»), démocrates-chrétiens

et réformateurs-corporatistes, conserve un point d'accord : la surenchère dans la recherche d'une insertion au sein d'une économie prospère; il sera pris à contrepied par la crise économique et le chômage. Le mouvement syndical, dans l'ensemble de l'Europe, recomposera ses perspectives autour de la présence énergique de ses militants dans les mouvements de résistance au nazisme et au fascisme.

La troisième partie, «Le syndicalisme en Europe depuis 1945», remarquablement documentée sur le plan économique, montre que le syndicalisme se renforce au travers de luttes durant l'expansion, puis change d'idéologie tout en s'affaiblissant dans le flux montant du chômage après 1974. Michel Launay répertorie des données, outil de travail sans équivalent pour réfléchir au-delà de l'hexagone.

En conclusion, René Mouriaux observe un «convalescent» : «la reprise de l'activité revendicative se produit dans une Europe dont l'espace économique s'unifie sans que la dimension sociale s'affirme au même rythme» (p. 475). Bref, «avec des incertitudes considérables sur les évolutions en cours, un décalage important dans l'état des opinions et les besoins à satisfaire, les syndicalismes de l'Europe occidentale et ceux de l'Europe orientale sont confrontés à des problèmes comparables, le renouvellement de leur base sociale, l'association active de leurs membres aux décisions, la réponse à la crise économique, la solidarité avec le Sud» (p. 482). Pour citer Hegel, comme Michel Launay ou René Mouriaux, «Tout est devenir».

P. C-S

Les Cahiers du S.M.T. n°5, Juin 92, 20F.

L'Association *Santé et médecine du travail* publie dans la dernière livraison de sa revue, les comptes-rendus de la Journée du 1er juin 91, tenues sur le thème : **Précarité et sous-traitance en Médecine du travail.**

La fin des syndicats ? : Dominique Labbé et Maurice Croisat. L'Harmattan, coll. Logiques sociales, 236 pages, 1992, 130F.

Un titre trompeur peut faire croire à l'énigme «essai» à la poursuite de la mode. Ce livre rend compte d'une recherche sur les conditions de l'adhésion et de la désyndicalisation à la CFDT, dans le cadre du contrat du PIRTEM-CNRS «Pourquoi les syndicats perdent-ils des adhérents ?»

Depuis 1989, une équipe du CERAT de Grenoble (centre de recherche associé au CNRS) produit des études sur des Unions départementales et des fédérations de la CFDT depuis 1945, sur «Vingt deux ans d'élections aux comités d'entreprise»,... complétées par une enquête auprès d'anciens syndiqués, sur leurs motifs d'éloignement. Le livre est une version refondue du rapport final «Effectifs, audience et structures syndicales en France depuis 1945 (Le cas de la CFTC-CFDT)» (1991).

Quelques points émergent. Distillant trois générations d'adhérents, les auteurs mettent en lumière le rôle des «reconstructeurs», les militants de la minorité de la CFTC ont porté l'évolution de la centrale : «A la fin des années cinquante, le projet d'un syndicalisme de masse non communiste est formulé par une «génération singulière»» (p. 76-77).

Sur l'analyse de la désyndicalisation, bien des choses semblent établies à l'issue de ce travail : le motif principal pour quitter la CFDT n'est pas «la pédagogie de la crise inaugurée par Raymond Barre lorsqu'il était Premier Ministre et reprise ensuite en d'autres termes par les gouvernements socialistes depuis 1982». Certes, «tout cela génère un climat pessimiste, voire une sorte de «sauve-qui-peut» - qui affaiblit les engagements collectifs et favorise d'autres facteurs de désyndicalisation» (p. 86 et 90). Notamment, un recul de la combativité empêche les adhérents de se trouver dans la «situation gratifiante de la lutte», où chacun compte et «se sent reconnu» par les autres. Mais, selon les auteurs, ces arguments ne sauraient suffire.

«Ce que nous prenions pour un stéréotype, disent-ils, s'est progressivement révélé être l'une des dimensions essentielles de la crise du syndicalisme» (p.129). Un interlocuteur leur avait déclaré : «Je suis toujours syndicaliste ... C'est la CFDT qui ne fait plus de syndicalisme. Elle est devenue le porte-parole du PS». Ils constatent : «Pour les deux-tiers de l'échantillon, les liens entre la CFDT et le PS sont considérés comme évidents» (p. 148). «Aux yeux de la grande majorité, «la complicité de la CFDT envers les gouvernements de gauche» est impardonnable» (p. 149). Une enquête lancée avec l'accord de la direction confédérale vérifie le diagnostic «1981 : une victoire qui détruit» (P. Cours-Salies : «La CFDT un passé porteur d'avenir», 1988, chap. XII).

Au-delà, est défini «ce que devrait être une bonne section pour nos anciens syndiqués : un syndicat de proximité à l'écoute des adhérents, ouvert à tous, capable de faire naître et de mettre en oeuvre des décisions communes» (p. 112). Ceci correspond aux réponses des jeunes dans l'enquête de Danièle Linhart et Anna Malan («Fin de siècle, début de vie», Syros, 1991). Nous voilà ramenés à «l'institutionnalisation» : le risque de voir les «délégués», détachés de leur rôle démocratique pour servir de

corps intermédiaire. Vieille question : Michel Collinet en dénonçait déjà certaines conséquences dans les années cinquante («L'esprit du syndicalisme» éd. Ouvrières, 1952). Ces éléments de la crise du syndicalisme ne sont pas tous de la dernière nouveauté ...

Pierre Cours-Salies

TERMINAL n° 58, juin 92, 35 F

TERMINAL (Société, Informatique, Culture) publie dans son numéro de mai-juin un important et intéressant dossier intitulé "Travail sous tension" qui ouvre un débat sur les nouvelles formes d'organisation du travail. De nouvelles manières de produire vont-elles supplanter les cadences monotones des chaînes de production ? Les travailleurs sont-ils en train de devenir des citoyens dans l'entreprise, grâce à la polyvalence et à la participation directe au processus d'apprentissage et de fonctionnement, si ce n'est de décision ? De même, le rapprochement des catégories hiérarchiques dans les programmations informatisées et le management participatif génèrera-t-il de nouvelles formes d'autonomie et de conflits sociaux ?

Voilà quelques questions fondamentales sur l'avenir de la société de travail qui méritent largement l'ouverture d'un débat auquel les lecteurs de Collectif sont invités à s'associer.

Terminal, 18 rue de Châtillon, 75014 Paris. Tél 45 39 50 08. Minitel 36-15 ALTER*TERM



BULLETIN D'ABONNEMENT

<p>TARIF</p> <p>1 AN — 4 NUMÉROS</p> <p>Normal 120 F <input type="checkbox"/></p> <p>Soutien 200 F <input type="checkbox"/></p> <p>Réduit 80 F <input type="checkbox"/></p> <p>(bas revenus, SMIC, chômeurs, étudiants)</p> <p>Diffusion 220 F <input type="checkbox"/></p> <p>(2 exemplaires)</p> <p>Chèques à l'ordre de "COLLECTIF"</p>	<p>Nom : _____ Prénom : _____</p> <p>Adresse : _____</p> <p>Code postal : _____ Localité : _____</p> <p>Secteur d'activité : _____</p> <p>Syndicat ou association : _____ (facultatif)</p> <p>Abonnement à compter du N° : _____</p>
<p>A RETOURNER</p> <p>COLLECTIF — B.P. 74 — 75960 PARIS cedex 20</p>	

J.U.I.N

Tradition ? Pour la troisième année, a lieu une réunion nationale dans le cadre de cette revue. Face à l'état du syndicalisme, les participants souhaitent une réorientation pour reconstruire. Volonté d'échanges à partir des pratiques diverses, les commissions sont l'occasion de réflexions trop rarement possibles dans chacune des centrales.

Une idée s'affirme : la remobilisation ne peut se dissocier d'un effort pour transformer le mouvement syndical. Beaucoup dépend de la volonté des militants qui n'acceptent pas la division, le déclin social, le pouvoir sans partage du patronat et du gouvernement. Autrement dit, à condition d'être prêts à tous les débats nécessaires, tout dépend du changement dans la pratique : corps intermédiaire sans grande légitimité ou instrument pour une véritable démocratie entre salariés, ce choix s'impose au syndicalisme. Vivre, ou devenir un rouage du système de domination sociale, c'est-à-dire périr. Dans une douzaine de grandes villes, le 1er mai a montré des possibilités d'unité. A Paris, appelaient à manifester : des structures de la CFDT, la CGT, la FEN, les organisations anti-racistes. Pour ne pas être un vain symbole, cette journée devrait se prolonger par des contacts, des initiatives. Dans le textile-habillement, les banques, chez les cheminots ... y aura-t-il action intersyndicale ? Une discussion de plateforme revendicative entre organisations complétée par des assemblées de salariés permettant à tout un chacun de discuter et de mandater les syndicats tout en se préparant à l'action, qu'est-ce qui l'empêche ? Si cette volonté unitaire s'impose dans certains secteurs, sa force d'entraînement sera immense. On peut se souvenir de ce mot, simple, d'Eugène Descamps¹ : qu'on trouve un ou deux exemples de syndicalisme

digne de ce nom, qu'on le présente partout. On verrait alors le besoin d'un syndicalisme s'exprimer avec force, répondre dans la pratique à ceux qui pensent que les salariés sont devenus trop «individualistes» pour participer à l'action collective ! Trop souvent, ceux qui tiennent ce discours à propos de «l'individualisme moderne» sont ceux-là même qui contribuent à réduire les forces du syndicalisme par leurs pratiques ou par leur combat d'idées. Faut-il des collectifs intersyndicaux, locaux, unitaires, pour relancer des dynamiques d'action ? La réponse est oui quand on voit la situation des chômeurs, des précaires ou des

POUR UN SYNDICALISME VIVANT

salariés de PME : sans organisation, doivent-ils ramper tous les jours et demander la protection de «démocrates sociaux» à l'occasion des élections ? Que dire des RMistes ? Les femmes doivent-elles subir la remise en cause des droits acquis dans les années soixante-dix ? Les immigrés doivent-ils payer pour le chômage et les démons racistes d'un vieux pays colonial ?

Il faut une force unitaire pour surmonter le découragement de nombreux militants : rester syndicalistes actifs, oui ! Pour servir des intérêts d'appareils contre d'autres, sans aucune chance de défendre les aspirations des travailleurs ? Pour se contenter d'être des «publics relations» modernes financés par un patronat néo-paternaliste ? Qui en voudrait ?

Au contraire, un syndicalisme vivant pourrait stimuler les luttes pour des salaires décents, des garanties d'emploi et de conditions de travail, un cadre de vie convenable, le droit à la formation, la défense de l'environnement. En animant les discussions, il aurait une place décisive : affirmer les aspirations des salariés, en faire apparaître les liens profonds, imposer un débat démocratique pour tirer parti des possibilités du développement technique. Beaucoup dépend d'un renouveau du syndicalisme, s'il se redresse.

Cette réflexion mûrit. Le risque de destruction de la FEN, et une désyndicalisation à la clé, est dans toutes les têtes : jusqu'où des directions syndicales contredites par les adhérents sont-elles prêtes à aller pour éviter d'écouter, démocratiquement, la voix de la base ? Pour y résister, on ne peut se contenter de batailler chacun dans sa centrale : il y faut une vision d'ensemble. C'est le mérite de «Collectif», malgré ses limites, de l'avoir facilité.

Pour un syndicalisme pluraliste et vivant, unitaire dans l'action grâce à la démocratie dans ses rangs et dans les relations avec les salariés ... Le mouvement est lancé. Il se confirmera dans des débats, locaux ou de portée nationale, dans les mois qui viennent. Tant mieux si, dans cette dynamique, les efforts de «Collectif» paraissent dépassés, insuffisants, relayés à une échelle plus grande. Tant mieux si cela se fait rapidement : avons-nous un autre but, depuis le premier numéro ? En attendant, nous sommes partie prenante des tentatives pour permettre le renouvellement des réflexions et des pratiques du syndicalisme.

**Pierre Cours-Salies
Michel Desmars**

1- *Collectif* n°8, mai 1989.